Image not found or type unknown

Reconnaissance de diplome formation continue

Par **Bascoul**, le **15/07/2010** à **09:23**

Bonjour,

J'avais demandé une formation MASTER II (Bac+5) à l'IAE de Toulouse qui a été acceptée et intégrée au plan de formation de l'entreprise. Je viens d'obtenir mon diplôme et il semblerait que mon employeur ne soit pas disposé à me rémunérer au niveau cadre. Je vous savoir si ce cas est légiféré et si je suis en droit de réclamer une réévaluation de mon statut ETAM au niveau CADRE dans le court terme

NB : (convention collective métallurgie)

Merci

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés